

Fiche pratique RGPD

Comment inclure et mettre en valeur la conformité au RGPD dans votre candidature ?

Objectif

Aider les chercheurs à inclure et à mettre en valeur les aspects juridiques liés à la conformité au RGPD dans leurs candidatures à des appels à projets nationaux ou internationaux (tels que l'ANR, l'ERC, les MSCA, Horizon Europe, etc.).

Introduction au RGPD

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est une loi européenne entrée en vigueur en 2018. Il vise à protéger les données personnelles des personnes situées dans l'Union européenne. Le RGPD donne aux individus un meilleur contrôle sur leurs données et établit des règles légales pour ceux qui collectent et utilisent ces données.

Ce cadre juridique soulève de nombreuses questions dans la communauté scientifique, notamment sur la manière dont les activités de recherche peuvent respecter les exigences du RGPD.

Le RGPD s'applique-t-il à mon projet de recherche ?

Oui, le RGPD s'applique pleinement à la recherche scientifique, car vous serez amené à travailler avec différents types de données (chiffres, textes, images ou sons) provenant de diverses activités comme des observations, expériences, simulations, etc.

Certaines de ces données peuvent être considérées comme des données personnelles, c'est-à-dire qu'elles contiennent des informations permettant d'identifier une personne, directement ou indirectement, notamment lorsqu'elles sont croisées avec d'autres données. Si vos données entrent dans cette catégorie, votre recherche doit respecter les règles du RGPD.

Les sciences humaines et sociales sont particulièrement concernées, car elles étudient souvent des personnes, leurs comportements ou opinions, via des enquêtes et des entretiens contenant des informations identifiantes. Dans la plupart des cas, vous serez donc amené à traiter des données personnelles, ce qui rend essentiel d'intégrer la conformité au RGPD dès la conception de votre projet de recherche.



Que dois-je faire pour respecter le RGPD ?

Le RGPD repose sur le principe selon lequel toute personne qui traite des données personnelles en est responsable. Cela signifie que vous devez respecter certaines règles pour mieux protéger la vie privée des individus. L'une des règles importantes s'appelle la « responsabilité » (accountability) : vous devez pouvoir démontrer que vous respectez le règlement. Autrement dit, il ne suffit pas de suivre les règles ; il faut aussi pouvoir le prouver.

Mais que signifie ce « système de preuve » ? C'est là qu'intervient le rôle du DPD (délégué à la protection des données). À l'image d'un notaire qui conserve des documents légaux pour ses clients, le DPD collecte et conserve les preuves que vous respectez le RGPD dans ce que l'on appelle le registre des activités de traitement. Pas d'inquiétude pour ce terme juridique : pensez simplement à une grande liste recensant tous les projets de l'organisation qui utilisent des données personnelles. Pour chaque projet, ce registre indique comment les données sont traitées.

Les « preuves » sont vos déclarations sur la manière dont vous gérez les données personnelles dans votre projet. Ce registre fonctionne comme un questionnaire structuré couvrant les principales règles du RGPD. Votre rôle est de répondre à chaque question en décrivant comment vous traitez les données dans votre projet.

Une fois le registre rempli, le DPD examine votre déclaration avec vous et, après approbation, le registre est conservé par le DPD : il constitue la preuve officielle que vous respectez les règles du RGPD. N'oubliez pas : pour commencer cette déclaration, vous devez contacter le DPD de votre établissement.

Pourquoi mettre en avant la conformité au RGPD dans votre candidature ?

Risques

Ne pas respecter le RGPD ou choisir de l'ignorer vous rend personnellement responsable, ainsi que l'université et la direction de votre laboratoire ou unité. En cas de problème, notamment si des personnes sont affectées, cela peut entraîner des sanctions, y compris des amendes.

Au-delà des risques juridiques et financiers, il existe également d'importants risques pour la réputation : vous pouvez perdre votre crédibilité scientifique et nuire à l'image de l'université.

Avantages

La bonne nouvelle, c'est que si vous choisissez de ne pas ignorer le RGPD, cela peut devenir un véritable atout pour vous et votre candidature. Cela montre que vous menez votre recherche de manière éthique et responsable, atteste de la qualité de votre travail et renforce la confiance des participants à votre projet.

Enfin, les éditeurs et financeurs exigent de plus en plus la conformité juridique avant toute publication ou attribution de financement.

Comment intégrer le RGPD dans votre candidature ?

OÙ : Vous pouvez l'inclure dans le « Plan de gestion des données » (DMP), car une partie du DMP concerne les questions légales et éthiques — et le RGPD fait partie de ces aspects. Vous pouvez également le mentionner directement dans la section « Conformité légale » ou « Questions éthiques » de votre candidature, si ces sections sont prévues.

COMMENT : Trois niveaux de maturité à mettre en avant dans votre projet :

Niveau 1 : L'essentiel est de montrer que vous comprenez que votre projet implique des données personnelles et que vous avez entamé les démarches nécessaires.

Exemple : Je sais que le RGPD s'applique à mon projet et je sollicite de l'aide. J'ai contacté le DPD de mon établissement et je sais que je dois déclarer mon traitement de données dans le registre.

Niveau 2 : Vous êtes plus avancé et pouvez identifier et comprendre les enjeux spécifiques de votre projet en matière de protection des données. Cela montre que vous maîtrisez bien les concepts.

Exemple : Je sais repérer les données sensibles, les personnes vulnérables ou les risques particuliers que mon projet peut poser aux participants.

Niveau 3 : À ce stade, vous pouvez présenter les mesures que vous prévoyez pour traiter les enjeux identifiés et assurer la conformité dans les parties les plus complexes de votre recherche.

Exemple : Je prévois des mesures concrètes telles que limiter la collecte des données, pseudonymiser les résultats, obtenir le consentement via un formulaire adapté, réaliser une analyse de risques, etc.

L'objectif principal dans votre candidature est de mettre en avant et de montrer votre niveau de maturité sur ces aspects. Par exemple :

- Vous réalisez des entretiens filmés ? → Précisez comment vous gérez les droits à l'image et les modalités de recueil du consentement.
- Vous interrogez des personnes ayant des difficultés de lecture ou d'écriture ? → Expliquez comment vous rendez le consentement accessible (oralement, visuellement, etc.).
- Vous travaillez avec des mineurs ou des personnes vulnérables (persécutées, exilées, groupes marginalisés) ? → Indiquez les mesures de sécurité supplémentaires prévues pour protéger leur identité.
- Vous intervenez dans plusieurs pays ? → Décrivez comment vous prenez en compte les législations locales et les questions de transfert de données, le cas échéant.

Conclusion : Anticiper est essentiel

L'idée principale est de planifier en amont : plus vous vous y prenez tôt, plus cela vous aide à organiser votre réflexion et votre méthode de traitement des données. Contactez votre DPD dès que possible pour obtenir des conseils adaptés à votre projet, identifier les enjeux juridiques et commencer à réfléchir aux mesures à mettre en place.

De cette manière, le RGPD ne constitue pas un obstacle, mais une opportunité de construire une méthode de recherche solide. Les financeurs sauront faire la différence entre les candidats ayant intégré le RGPD dans leur projet et ceux qui ont négligé ces aspects. Alors, n'attendez plus !

Dernière modification : 25-02-2026

(Rebecca Rousseau, adjointe DPO-RSSI Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

